

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 14 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 22 décembre à 20h00,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT,
Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET,
M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. JADOT à Mme GYSEN

M. MAES à Mme LECOMTE

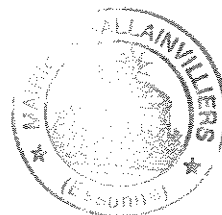
M. RACHIDI à Mme PORTELETTE

M. LIDA à M. MICALLEF

Mme LEOGANE à M. COUTÉ,

Mme CAUFORIEZ MARQUES à Mme RENY

Mme VANGEON à Mme VIGUIER



Absent :

M. DEGHANI-AZAR

Secrétaire de séance : Madame PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

VU la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Gérard COUTÉ, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Rappel des crédits ouverts au BP 2016 compte 21 :

$2\ 102\ 673.35\ € - 1\ 717\ 616.30\ € (2111) = 385\ 057.05\ € \times 25\% = 96\ 264.26\ €$

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal,

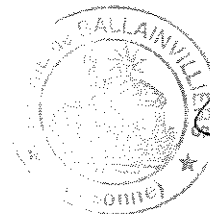
AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Compte 21 BP 2016 : $385\ 057.05\ € \times 25\% = 96\ 264.26\ €$

DIT que Les crédits concernés, visés ci-dessus, seront inscrits au budget 2017.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH